

# Fiche d'examen au cas par cas pour les PPR Naturels

## Liste indicative d'informations

La saisine s'accompagne des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

Ces informations seront mises en ligne sur le site Internet de l'autorité environnementale.

### 0. Désignation du projet

Département de l'Ain

commune de LA BOISSE

Désignation de la procédure : **Révision du PPRN de LA BOISSE -**

**Crues de la Sereine, crues torrentielles, mouvements de terrain - approuvé le 6 septembre 2011**

Personne publique responsable : **M. le Préfet de l'Ain** 45 avenue Alsace Lorraine - BP 400 - 01012 Bourg en Bresse cedex - 04 74 32 30 00 [prefecture@ain.gouv.fr](mailto:prefecture@ain.gouv.fr)

### 1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée : **Révision**

#### 1.1. Quels sont les objectifs de la prescription de cette Révision

La révision porte :

- la prise en compte de l'aléa "mouvement de terrain" suite à un glissement de terrain à l'occasion du chantier d'agrandissement du Lycée de La Cotière en 2012. Ce nouvel aléa, défini par une étude géotechnique de 2014, n'est pas pris en compte dans le PPR approuvé
- la non prise en compte de la zone industrielle de Pré Seigneur classée en aléa faible dans le PPR précédent.
- erreurs matérielles de forme (dessin) à corriger.
- passage d'une petite zone Rouge en Bleu (lieu-dit Moulin Porcher) suite à des travaux de réduction de l'aléa.

#### 1.2. Quels sont les risques pris en compte (phénomènes physiques à l'origine des aléas ; population, infrastructures ou activités exposées) ?

Les aléas pris en compte ici sont les mouvements de terrain (glissement) dans le secteur du Casset et l'inondation par la Sereine.

Les zones concernées sont urbanisées. Le secteur du Casset comporte un Lycée avec un projet d'agrandissement.

#### 1.3. La prescription du PPRN sera-t-elle appelée à s'inscrire dans un programme d'élaboration plus large impliquant d'autres PPR ?

NON

#### 1.4. Le territoire est-il inclus dans un territoire à risques importants d'inondation (TRI) au sens de l'arrêté du 12/12/2012 ?

NON

### 2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

**2.1 Décrivez les enjeux environnementaux du territoire (mention des principaux zonages environnementaux à joindre en annexe) sensibilité, vulnérabilité, tendances d'évolution :**

La Révision concerne des secteurs bâtis et des secteurs d'activité situés en zone constructible au PLU.  
 Dans le tableau suivant, les différentes dispositions réglementaires ou d'inventaire sont pointées, sur le territoire du plan d'une part, sur le territoire circonscrit à l'emprise de la Révision d'autre part.

<i>mesures</i>	<i>plan</i>	<i>Révision</i>	<i>précisions</i>
Natura 2000 - ZICO	<b>non</b>	non	
réserve naturelle, APPB	<b>non</b>	non	
ZNIEFF type I ou II	<b>oui</b>	I: non, II: oui	Côtière méridionale de la Dombes
Continuité écologique connue	<b>oui</b>	oui	
M.H., site classé ou inscrit	<b>non</b>	non	
ZPPAUP, AVAP, PSMV	<b>non</b>	non	
SAGE	non	non	
SRCE	-		Sans incidence
Zones littorale ou de montagne	non	non	

## 2-2. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou de documents de planification approuvés ?

PLU communal opposable (approuvé le 30 juin 2014).

A-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? OUI en octobre 2013 par le bureau d'études Mosaïque Environnement

## 2.3 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :

Le secteur concerné est anthropisé, sans sensibilité particulière. La révision ne modifiera pas la constructibilité globale.

## 3. Description des principales incidences (positives, négatives, directes, indirectes, cumulatives) sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre de la modification :

3.1 S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de Révision :

Effets potentiels sur l'étalement urbain : pour la rectification des limites de zone : aucun

Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : protection du secteur du Casset (zone naturelle) situé en aléa fort

Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) : sans objet.

Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages : sans objet.

Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : aucun.

Fait à Bourg en Bresse, le 14 avril 2015

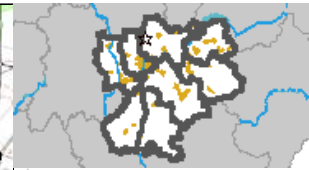
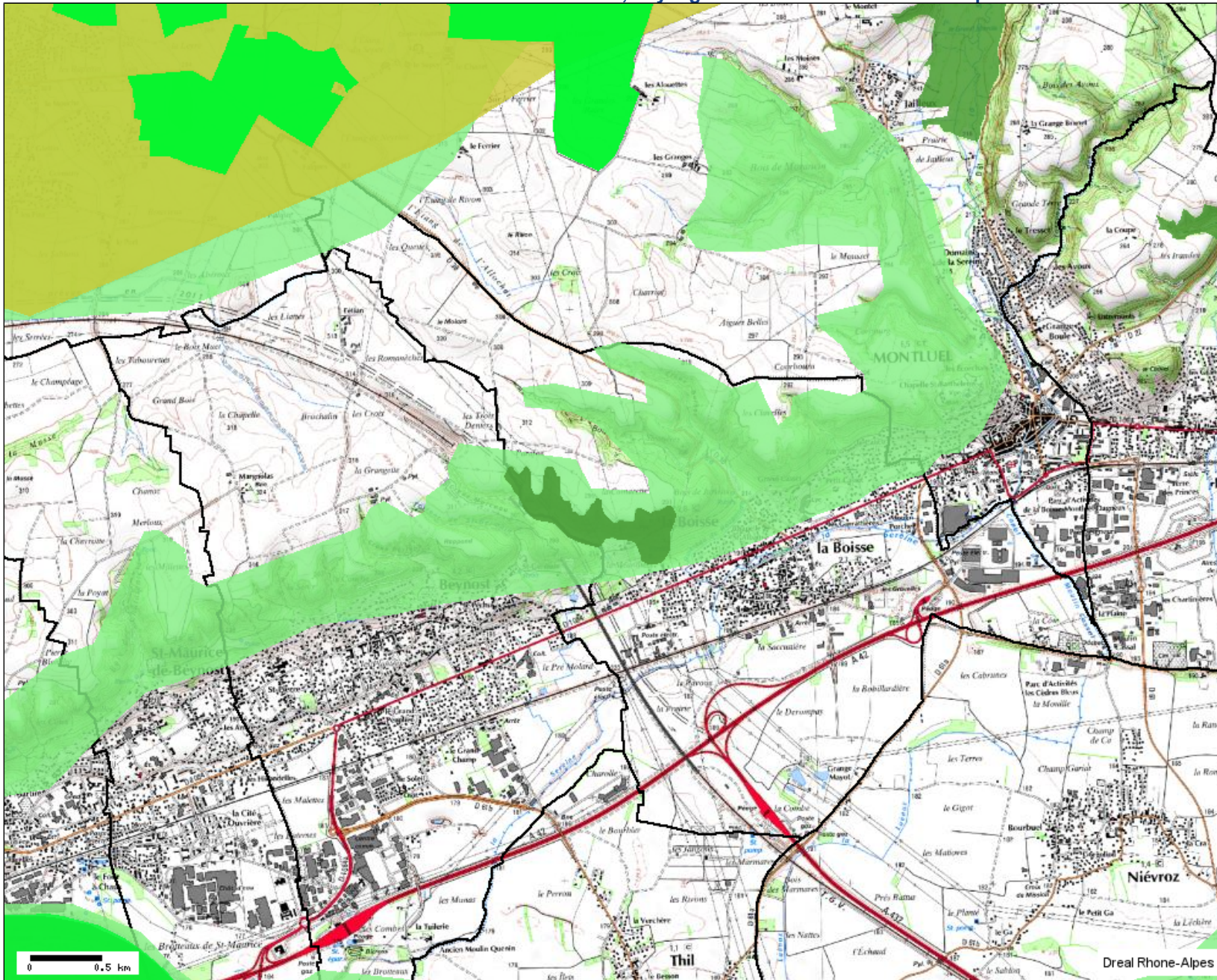
Le Préfet,  
 pour le préfet et par délégation, le directeur,  
 pour le directeur départemental des territoires, le chef du service urbanisme et risques,  
 signé

Jean-François LAVIT

## Révision du PPRn de La Boisse – Périmètre d'étude



# Nature, Paysage et Biodiversité en Rhône- Alpes



## Contenu de la carte

- Zonages Nature**
  - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
  - Réserve Naturelle Nationale
  - Périmètre de protection de Réserve
  - Réserve
  - Réserve Naturelle Régionale
  - Parc Naturel Régional
  - Réserve Intégrale de Parc Naturel
- Parc National**
  - Parc
  - Aire d'adhésion
- Zonage Ramsar**
  - Natura2000 - SIC
  - Natura2000 - ZPS
- Zonages Paysage**
  - Site Classé
  - Site Inscrit
  - affichage\_site\_paysage
  - Directive salève
  - Secteur Sauvergardé
  - Opération Grand Site
  - Zone de protection 1930
- Inventaires Nature-Biodiversité**
  - ZICO
  - Znieff de type 1
  - Znieff de type 2
- Administratif**
  - Departements
  - Communes - BDTopo
- Cartes IGN**
  - Cartes IGN
  - Scan 1/25 000 Topographique
  - Orthophotographie
  - Parcellaire Image

Tous droits réservés.

Document imprimé le 9 Avril 2015, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Rhône- Alpes.